



À Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable « L'eau potable en été, la Juste Mesure, même dans la maison! »

Varennes, le 19 avril 2010 – La Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable reprend encore cette année son message de sensibilisation ***L'eau potable la Juste mesure!*** Cette campagne vise à sensibiliser les citoyens des trois villes membres de la Régie, Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable à pratiquer un usage modéré de l'eau potable à l'extérieur durant l'été.

Il en coûte des milliers de dollars chaque année aux contribuables pour que l'eau pompée du fleuve Saint-Laurent soit traitée à l'usine située à Varennes pour devenir potable et qu'elle puisse être acheminée dans un réseau de 14 kilomètres vers les trois municipalités. Lorsque vient l'heure du remplissage des piscines, de l'arrosage des végétaux pour nos aménagements paysagers, nous doublons notre consommation durant quelques mois.

Cette année, la RIEP tient à rappeler aux citoyens le Règlement relatif à l'usage de l'eau en extérieur, mais elle a voulu ajouter un volet à cette campagne en publiant un feuillet de conseils pratiques pour l'utilisation de l'eau à l'intérieur de la maison.

« L'eau du robinet que nous laissons couler pour la rafraîchir en nous abreuvant quand nous avons soif ou qu'on fait couler durant nos ablutions quotidiennes, c'est de l'eau potable qui part dans les égouts. Il existe pourtant une multitude de petits gestes quotidiens que l'on peut poser afin de préserver cette richesse naturelle qu'est l'eau potable et qui peuvent contribuer à réduire jusqu'à 40 % notre consommation quotidienne. Mieux informés, nous pourrions mieux agir », a soutenu la présidente de la Régie de l'eau potable et mairesse de Sainte-Julie, madame Suzanne Roy.

Ainsi, les familles julieilloises, varennoises et amabliennes recevront bientôt par la poste un petit guide pratique, à afficher pour que toute la famille puisse en prendre connaissance et agir. « Dans ce guide, il y en a pour tous. Que ce soit dans la salle de bains, à la cuisine ou dans la salle de lavage, des centaines de mètres cubes d'eau peuvent être économisés. Si tous ces petits gestes pouvaient être intégrés dans la routine quotidienne de chacun, nous ferions un pas de géant en matière d'environnement», a-t-elle tenu à rappeler.

Il n'est pas compliqué de fermer le robinet quand on se brosse les dents, de remplir complètement le lave-vaisselle avant de le mettre en marche ou de changer régulièrement les rondelles d'étanchéité des robinets qui fuient. La toilette n'étant pas une poubelle, on ne devrait pas y jeter des aliments périmés ou des mouchoirs de papier usagés. Pour réduire le débit de la chasse d'eau, on peut déposer un coupe-volume dans le réservoir.

Le feuillet **Conseils pratiques pour économiser l'eau potable à la maison** a été conçu à l'intention de tous les membres de la famille. Il comprend une foule de conseils pratiques à pratiquer dans la cuisine et la salle de bain, lors de l'entretien ménager régulier de la maison, au jardin et autour de la piscine.

L'eau potable à l'extérieur

Comme chaque année, nous tenons à réitérer notre message auprès de la population afin qu'elle suive la réglementation en vigueur pour utiliser l'eau potable à l'extérieur de manière écologique.

« Que ce soit pour arroser gazons, fleurs et jardins, pour remplir la piscine ou pour nettoyer la voiture ou le revêtement extérieur de la maison, chacun est invité à utiliser l'eau à l'extérieur durant les heures d'utilisation permises seulement. Gardez bien en vue le carton aimanté que nous envoyons par la poste dans toutes les résidences. Il résume très bien l'horaire à respecter », a tenu à mentionner le maire de Saint-Amable, monsieur François Gamache.

« Nous vous rappelons aussi qu'il est préférable de remplir les piscines durant les jours de mauvais temps afin d'étaler le débit nécessaire pour chaque ville et qu'il n'y ait pas de surconsommation durant les jours de congé où le remplissage est autorisé comme lors de la Journée nationale des patriotes », a-t-il ajouté. En mai seulement, le remplissage et la mise à niveau des piscines seront permis les samedis pour les adresses paires et les dimanches pour les adresses impaires. Pour l'installation d'une piscine neuve durant la fin de semaine, les villes autorisent un déversement d'eau maximum de 18 pouces de profondeur pour empêcher l'affaissement de la toile. Il faut attendre au lundi suivant pour combler la différence, tel que le règlement l'exige.

Des résultats concluants

« Depuis maintenant 10 ans, la Régie de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable incite les citoyens à protéger cette ressource essentielle à la vie, l'eau. Grâce à une communication soutenue appuyée de messages clairs, nos campagnes ont porté fruit et nous pouvons considérer que la population des trois villes est maintenant consciente que l'eau potable, ce n'est pas gratuit et c'est dans notre intérêt que nous devons suivre la réglementation. Préserver l'eau, c'est assurer un avenir sain pour nos enfants, et tous ensemble nous devons continuer d'y contribuer et encourager nos enfants à suivre l'exemple », a tenu à souligner le maire de Varennes, monsieur Martin Dampousse.

Ce dernier rappelle aussi que, bien que les résultats soient encourageants pour l'avenir, il faut demeurer vigilants et poursuivre plus que jamais nos actions afin d'assurer la pérennité de cette ressource, loin d'être inépuisable.

Bien s'informer

Jusqu'au 1^{er} octobre, les affiches de la campagne ***l'eau potable, la juste mesure*** viendront rappeler aux résidents des Villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable d'agir de manière responsable quant à l'utilisation de l'eau qui s'écoule des boyaux d'arrosage et des robinets de la maison.

En 10 ans, une seule interdiction totale de 48 heures a été décrétée sur le territoire. Advenant le cas lors d'une sécheresse extrême, pour informer la population, un message apparaîtrait sur le panneau durant la période de restriction. Les citoyens peuvent également se tenir informés en consultant régulièrement le site Internet de leur ville.

-30-

Source : Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable 450 652-2052
Denyse Journault, Service des communications, Sainte-Julie, 450 922-7092
Pierre-Guy Dallaire, Service des communications, Varennes, 450 652-9888, poste 410
Danny Lizotte, Agent de communication, Saint-Amable, 450 649-3555, poste 237